

PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL L'AMPHITHEATRE



Ce document s'appuie sur

**le projet de service du Pôle Petite Enfance qui donne les orientations
le projet éducatif qui détermine un cadre de référence commun**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
1. Le gestionnaire et sa situation administrative.....	4
2. La structure.....	4
II. PROJET SOCIAL	7
1. Identification des besoins.....	7
2. Réponse aux besoins	12
III. LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL.....	14
1. Objectif à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité.	16
A. INFORMER : la recherche d'un mode d'accueil	16
B. ACCOMPAGNER : Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents	17
C. ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil	18
2. Objectif à l'attention des enfants	20
A. PROTEGER : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé	20
B. OBSERVER : Prendre en compte l'enfant dans son individualité	27
C. EVEILLER : Contribuer au bien-être et à l'éveil de l'enfant :.....	30
IV. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS	35
V. EVALUATION – CONCLUSION	36
VI. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT.....	39

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Le gestionnaire et sa situation administrative

La gestion du Multi-Accueil de « l'Amphithéâtre » et du LEAC est assurée par le Pôle Petite Enfance, rattaché au Service Solidarités et Familles de la Ville de METZ, au 144 route de Thionville - 57 000 METZ.

Les missions du pôle Petite Enfance sont :

- Accueillir l'enfant quelle que soit sa situation,
- Informer, écouter et accompagner les familles,
- Promouvoir la petite enfance et y être présent dans tous les domaines où elle est concernée,
- Veiller à la mise en œuvre du projet éducatif du Service Petite Enfance,
- Faire fonctionner les équipements existants en impulsant une dynamique pour les rendre encore plus performants,
- Innover et proposer des projets tout en respectant la réglementation en vigueur afin de répondre aux besoins des familles,
- Soutenir financièrement les associations, tout en apportant un conseil technique.

Il assure désormais la gestion de 14 Multi-Accueils auxquels sont rattachés 180 places d'accueil familial, 2 ludothèques, 1 jardinothèque.

2. La structure

La « Maison de l'enfance de L'Amphithéâtre » est située 2 rue Hisette, dans le nouveau quartier de METZ-Amphithéâtre.

La « Maison de l'enfance de l'Amphithéâtre » abrite :

Un établissement de 60 places en accueil collectif destinées aux enfants de 0 à 6 ans auquel sera rattaché une unité familiale de 10 places.

Une ludothèque dédiée à l'Eveil Artistique et Culturel (LEAC), ouverte aux enfants âgés de 0 à 10 ans accompagnés d'un adulte référent.

ANNEXE 1 : Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Metz, séance du 12 octobre 2010.

ANNEXE 2 : Délibérations du Conseil Municipal de la ville de Metz, séance du 11 juin 2011.

Le Multi-Accueil de « L'Amphithéâtre » assure un accueil de 7h15 à 18h45, du lundi au vendredi, sauf jours fériés. Il proposera 60 places en unité collective pour les enfants de 0 à 6 ans en accueil régulier, occasionnel et extra-scolaire. Dans le cadre d'une redistribution des 180 places offertes en unités familiales, 10 places seront rattachées à cet établissement. Afin de s'adapter aux besoins de familles en situation de précarité, une place d'accueil sera réservée pour soutenir notamment la formation ou le retour à l'emploi.

Situé dans la Maison de l'Enfance, il est implanté sur le quartier de l'Amphithéâtre à proximité de la gare. Conçu sur les 2 niveaux supérieurs du bâtiment, les enfants sont accueillis en trois unités de vie.

Après concertation avec l'équipe, nous avons attribué des noms d'œuvres d'art aux différents groupes de vie des enfants.

La section des bébés : La Grenouillère, tableau d'Auguste RENOIR et Les Premiers Pas, œuvre de Vincent Van Gogh.

La section des moyens : Ours Blanc, sculpture de François POMPON

La section des grands : Baluba, sculpture de Jean TINGUELY

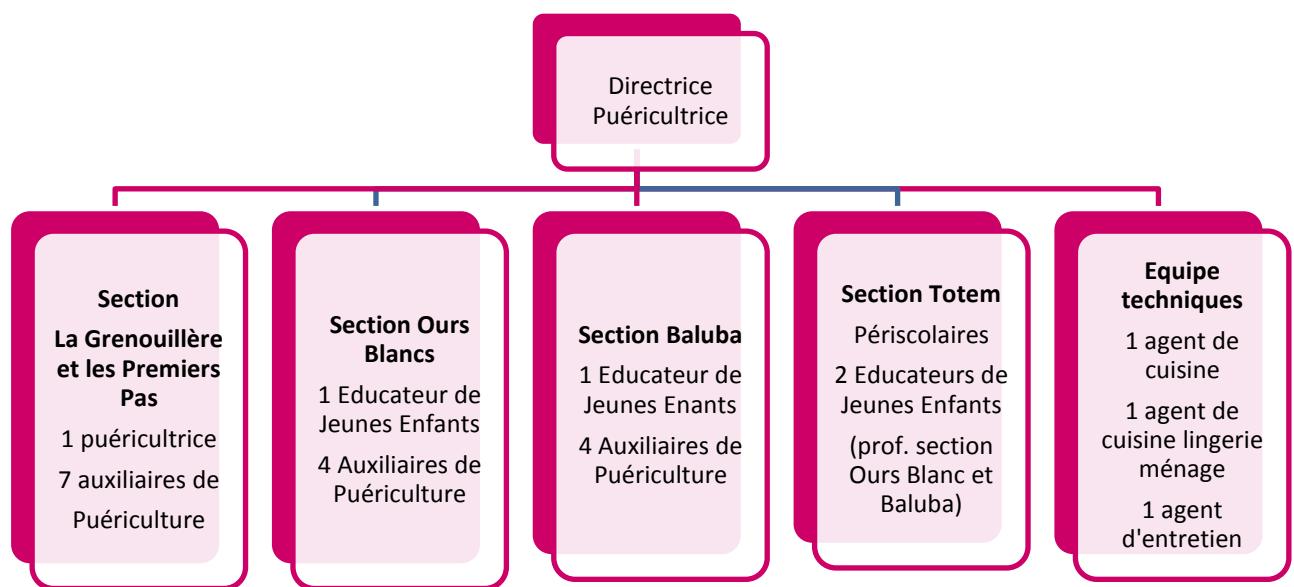
Les périscolaires : Totem, sculpture de Niki de SAINT PHALLE.

L'équipe est composée:

- 1 infirmière-puéricultrice directrice,
- 1 puéricultrice directrice adjointe, référente section des bébés
- 2 éducatrices de jeunes enfants, référentes des sections du 3ème étage.
- 14,5 postes ETP d'auxiliaires de puériculture,
- 1 puéricultrice responsable de l'unité familiale,
- 1 éducatrice de jeunes enfants référente de l'unité familiale.

- 1 médecin pédiatre,
- 1 équipe technique composée de :
 - o 1 agent de cuisine,
 - o 1 agent de cuisine linge et entretien,
 - o 1 agent d'entretien.

Le personnel accueillant votre enfant est réparti en 3 équipes :



II. PROJET SOCIAL

1. Identification des besoins

L'Histoire du quartier :

Ce quartier tient son nom des Romains. Ils se sont installés à Metz au début de notre ère et ont entièrement réaménagé la ville. Un peu à l'écart du centre-ville appelé alors oppidum, ils ont construit un amphithéâtre, le plus grand de Gaule (25.000 places). Il s'appelait « Ad Arenas : aux Arènes », d'où le nom de la salle de spectacle qui s'y trouve aujourd'hui.

La Légende du « Graouilly »

« Il avait les yeux plus grands que le ventre et la teste plus grosse que tout le reste du corps, avecques amples, larges et horrificques machouères bien édentelées, tant au dessus comme au dessous... ». Tel est, selon François Rabelais, le portrait du **Graouilly, le dragon de Metz, qui hanta longtemps les ruines de l'amphithéâtre romain**, avant que **Saint Clément**, venu christianiser la cité, ne lui ordonne de quitter les lieux à l'instant ! Clément lia le Graouilly avec son étole, et le conduisit bien sagement sur les rives de la Seille toute proche. Le dragon et tous les serpents de sa suite plongèrent dans la rivière, pour disparaître à tout jamais...

Après les invasions barbares, Metz construit des remparts autour de sa ville. L'amphithéâtre se retrouve extra muros, et tombe en ruines. On utilise ses pierres pour construire un nouveau faubourg de Metz. Au fur et à mesure que le temps passe, l'habitat est de moins en moins dense dans le quartier de l'amphithéâtre. Jusqu'au 18e siècle, le quartier sert surtout de cimetière et de terres agricoles. Ce n'est qu'au 18e siècle qu'on lui trouve une autre utilité. Metz se fortifie, par peur d'une attaque prussienne : Cormontaigne, élève de Vauban, y construit un fort pour protéger la ville.

La vocation du quartier restera militaire jusqu'en 1900, où les Allemands construisent la gare. Le quartier s'industrialise puis tombe petit à petit en désuétude.

Le quartier de l'Amphithéâtre :

Situé à l'Est de Metz, ce quartier est un faubourg très ancien de la ville, qui a hérité son nom de l'époque romaine. Aujourd'hui, le développement et l'aménagement de ce quartier constitue un des enjeux majeurs de la ville.

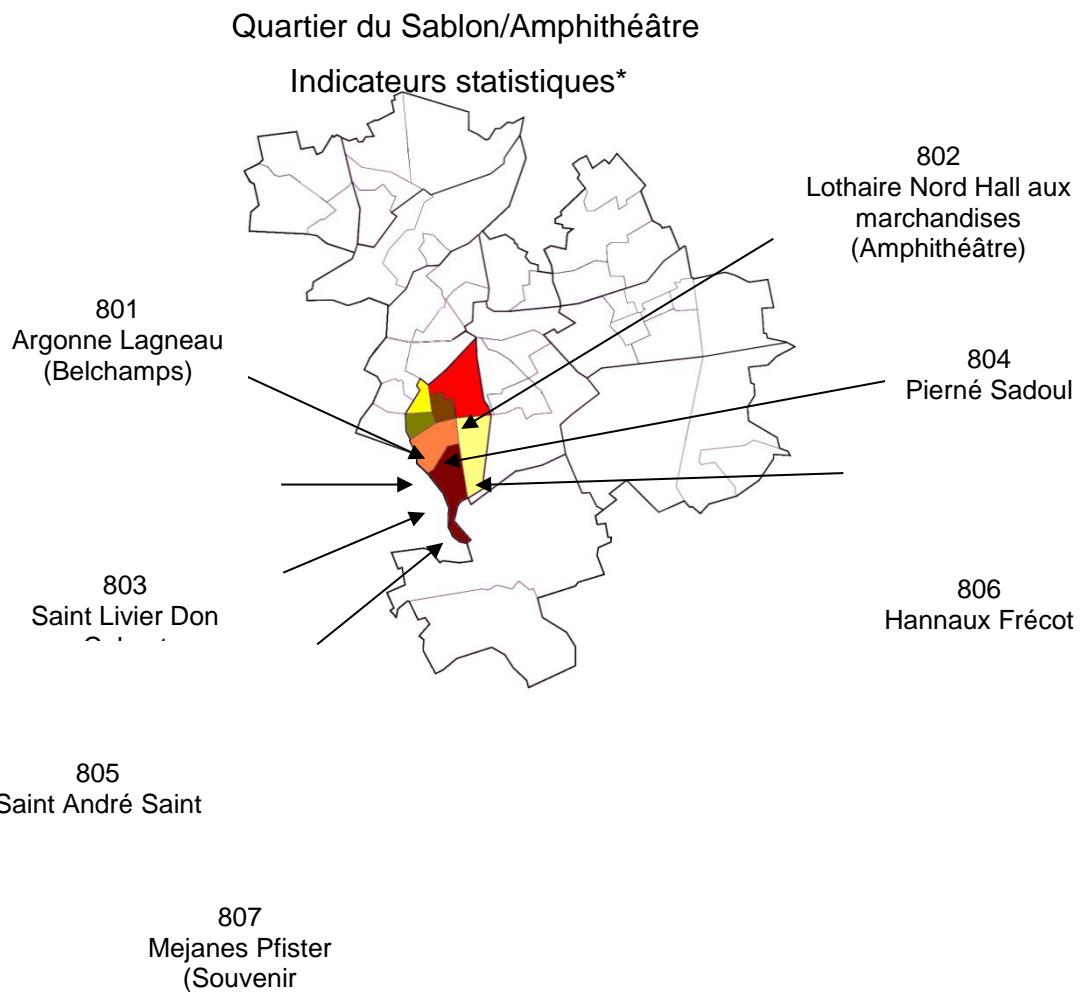
Ce quartier fait l'objet d'un plan de réaménagement depuis le début des années 2000. L'élément phare de ce plan de développement urbain est le « Centre Pompidou-Metz », véritable moteur du quartier, mais aussi de la ville de Metz. Avec « Les Arènes de Metz » et le « Parc de la Seille » à proximité, le quartier de l'Amphithéâtre symbolise les nouvelles tendances de l'urbanisme, qui mêlent boutiques, bureaux, appartements, équipements de service, espaces de détente, zones vertes et infrastructures. Il s'étend sur 50 hectares et ouvre à la ville de nouvelles perspectives pour l'avenir.

Après l'ouverture du « Centre Pompidou-Metz », le quartier de l'Amphithéâtre poursuit son développement et se pose comme étant un nouveau centre névralgique de la ville. C'est au cœur de ce quartier que LA Ville de Metz a concrétisé son projet de « La Maison de l'Enfance », avec la volonté de s'engager dans une démarche de certification Haute Qualité Environnementale. Cette structure regroupe un Multi-Accueil et une ludothèque. Cette parcelle stratégique offre à ce projet une insertion urbaine et paysagère qui permet à « La Maison de l'Enfance » de jouer le rôle de pivot urbain et d'activation de l'espace public.

Le quartier de l'Amphithéâtre présente de nombreux atouts : entreprises, commerces, associations et institutions implantées, réseau de transports publics: Gare SNCF, Gare routière, METTIS.

Ce nouveau quartier en plein essor développe des besoins spécifiques, notamment en matière d'accueil du jeune enfant, en fonction des caractéristiques de sa population.

Indicateurs statistiques du quartier du Sablon



Un grand quartier

Avec 16 776 habitants selon les données du recensement 2010, le quartier du Sablon est le plus grand quartier de Metz. Si comme en 2006, il représente 14% de la population messine, le nombre de ses habitants a baissé, passant de 17 524 en 2006 à 16 776 en 2010. Le quartier de l'Amphithéâtre, où est implanté « La Maison de l'Enfance », a une population qui se maintient (1 956 en 2006 et 1 934 en 2010). La population du quartier de l'Amphithéâtre devrait augmenter dans les années à venir avec l'urbanisation du quartier. En mars 2014, selon l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Mosellane (AGURAM), 244 nouveaux logements ont été construits depuis 2010 au Sablon, dont une part importante (64%) d'appartements de T3 à T6 destinés à des familles. Par ailleurs, 763 logements seraient en cours ou en projet.

Un quartier de passage

Le quartier de l'Amphithéâtre est proche de la gare. De nombreux messins utilisent ce type de transport pour se rendre à leur travail. Ainsi, 17% des messins empruntent les transports en commun (bus, train) pour leurs déplacements domicile-travail. Le Multi-Accueil aura donc une ouverture sur l'ensemble des résidents de la Ville.

Un nombre de naissances élevé

Avec 15% des naissances messines (données de l'INSEE 2012), le quartier du Sablon enregistre l'une des plus fortes proportions de naissances à Metz. En 2012, le secteur de l'Amphithéâtre enregistrait près d'un quart des naissances du quartier du Sablon. Les besoins en accueil dans ce quartier sont et seront, au regard des opérations immobilières en cours, croissants.

	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Naissances Ville	162	1675	165	162	167	169
	1		5	8	5	5
Naissances Sablon	238	270	306	284	294	278
Part des naissances de la Ville au Sablon (en %)	15	16	18	17	18	16
Naissances dans le quartier Amphithéâtre	56	49	37	30	27	27
Part des naissances du Sablon à l'Amphithéâtre	24	18	12	11	9	10

Selon les données du recensement, le quartier du Sablon est le 2^{ème} quartier de METZ pour son nombre et pour sa part d'enfants de moins de 6 ans dans la population de la Ville.

	2006			2010		
	0-2 ans	3-5 ans	- de 6 ans	0-2 ans	3-5 ans	- de 6 ans
Ville	4 507	3 963	8 469	4 347	3 786	8 134
Sablon	860	531	1 391	652	528	1 180
Part Sablon (en %)	19	13	16	15	14	15
Amphithéâtre	68	35	103	67	37	104
Part Amphithéâtre (en %)	8	7	7	10	7	9

Profil des familles :

Sur 100 familles messines en 2010, 42% sont des couples sans enfant, 38% des couples avec enfant(s) et 19% des familles monoparentales (respectivement 41%, 18% et 41% en 2006).

Les familles de 3 enfants ou plus représentent une famille messine sur 10, et 6% des familles du Sablon en 2010. A l'infra quartier, 4% des familles du secteur de l'Amphithéâtre ont 3 enfants et plus.

Activité des femmes :

Le Sablon a le plus fort taux d'activité des femmes de tous les quartiers (72% contre 66% pour l'ensemble de la ville selon les données du recensement 2010).

Le potentiel d'enfants pour lesquels les parents sont contraints d'avoir recours à un mode d'accueil pour leurs enfants est donc important. Le taux d'activité est un peu plus élevé sur le secteur de l'Amphithéâtre (73% en 2010).

Quelques données « sociales » :

En 2009, 46% des ménages fiscaux du Sablon n'étaient pas imposables, ce qui est légèrement au-dessus de la part messine (44%). Le secteur Amphithéâtre est au-dessus, avec 49% de ses ménages fiscaux non imposables.

En 2011, la part des allocataires CAF bénéficiaires du RSA et dont le revenu dépend à plus de 50% des prestations sociales est sensiblement la même à Metz, qu'au Sablon (respectivement 21% et 27%). Dans le secteur Amphithéâtre, le pourcentage de bénéficiaires du RSA est proche de la proportion messine (22%) alors que la proportion d'allocataires à bas revenus, parmi ses allocataires, est supérieure (37%).

Evaluation des besoins d'accueil

A ce jour, 3 EAJE sont installés dans ce quartier :

- Le Multi-Accueil « Les Jardinets » avec 80 places en unité collective et 20 en unité familiale. Chaque année, plus de 200 demandes d'accueil sont enregistrées pour cet établissement. (201 en 2011, 262 en 2012, 211 en 2013)
- Le Multi-Accueil « Unis Vers d'Enfants » offre 20 places en collectif dont 7 proposées en priorité à des enfants en situation de handicap. Cet établissement étant ouvert en demi-journée, les demandes d'accueil sont plus limitées (16 en 2011, 22 en 2012, 15 en 2013). Mais, l'accueil d'enfants en « occasionnel » donne à cette structure une vocation sociale en répondant aux besoins ponctuels de familles du quartier. (Recherche d'emploi, soutien éducatif...)
- Le multi accueil « Les Marmousets », d'une capacité d'accueil de 30 places en unité collective, est géré par le CCAS de la ville de Metz depuis janvier 2014. Depuis le début de l'année, 91 demandes d'accueil sont enregistrées pour cet établissement.

Dans ce quartier, l'offre actuelle ne suffit pas à répondre aux demandes enregistrées par le service de Coordination des Modes d'Accueil du CCAS de la ville de Metz.

2. Réponse aux besoins

Le Multi-Accueil de « l'Amphithéâtre » peut répondre à une demande locale ainsi qu'à un flux de familles effectuant des déplacements professionnels. Dans le quartier, le Multi-Accueil permet de répondre aux besoins de couples biactifs, plutôt à

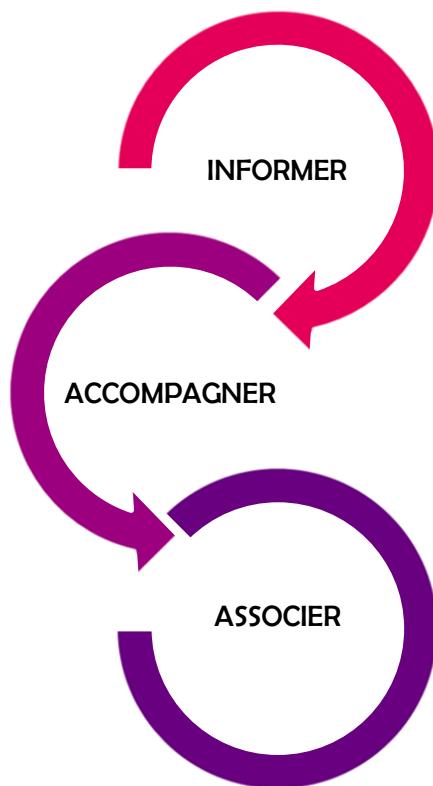
temps plein. Il s'adresse également à des personnes en situation de précarité et de ce fait, une place d'accueil sera réservée aux situations sociales prioritaires.

Actuellement, 70% des familles accueillis confient leur enfant de 4 à 5 jours /semaines. Les autres familles ont soit une activité professionnelle à temps partiel pour un des 2 parents, soit une garde alternée avec une personne de la famille ou une assistante maternelle, ou soit en recherche d'emploi.

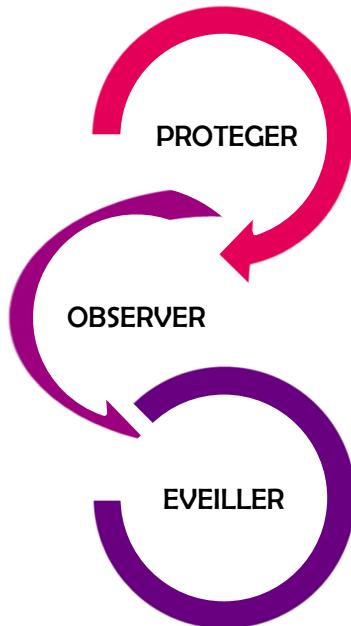
Pour les demandes en accueil occasionnel, les familles souhaitent que leur enfant soit accueilli soit une journée ou une demi-journée afin de favoriser la découverte de la vie en groupe.

III. LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL

Celui-ci s'appuie sur le projet éducatif du Pôle Petite Enfance qui comprend 2 axes : Il priorise 3 objectifs à destination des parents qui confient leur enfant au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant : Des Parents Sereins.



Puis il poursuit 3 objectifs destinés à optimiser la qualité de l'accueil des enfants : Des Enfants Epanouis.



Ce projet émane des réflexions développées par l'équipe d'encadrement du multi accueil comprenant 2 puéricultrices et 2 éducatrices de jeunes enfants.

Dès l'ouverture du multi accueil, le projet pédagogique a été adapté à la configuration des locaux et à la spécificité de l'établissement et enrichi par l'expérience et les pratiques de l'équipe.

1. Objectif à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité.

A. INFORMER : la recherche d'un mode d'accueil

a) accueil régulier collectif et familial

Les familles accueillies au sein du multi accueil ont préalablement fait une inscription auprès du service de la coordination des modes d'accueil du pôle petite enfance de la ville de Metz. La place réservée à leur enfant résulte de leur demande et leur besoin de garde en lien avec leur situation professionnelle et / ou familiale et les disponibilités offertes par la structure.

Au quotidien, nous accompagnons les familles à finaliser et à réajuster leur contrat en fonction de l'évolution de leur besoins et des places disponibles au sein de l'équipement.

Des réservations horaires sont proposées pour les enfants de moins de 4 ans, par tranches d'une demi-heure. Afin de permettre l'organisation pédagogique des groupes d'enfants et la maîtrise des flux d'entrée et de sortie, les réservations horaires ne peuvent pas prévoir d'arrivée ou de départ entre 11 heures et 14 heures. Pour les enfants porteurs de handicap, un accueil régulier est possible jusqu'à 6 ans.

b) accueil occasionnel

L'enfant est accueilli ponctuellement à l'heure ou à la journée. Dans ce dernier cas, il est soumis aux modalités de l'accueil régulier. Cet accueil répond à une demande ponctuelle des familles. L'inscription s'effectue auprès de la directrice. L'admission est prononcée par la directrice, sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet.

Nous sommes à l'écoute de la demande des parents et les réorientons au besoin vers un accueil régulier.

B. ACCOMPAGNER : Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents

a) La première rencontre

Lors du premier contact téléphonique avec la famille, celle-ci nous confirme l'admission de leur enfant et nous commençons déjà à préparer l'accueil de leur enfant.

La première rencontre est réalisée par une puéricultrice. Elle peut être effectuée par l'éducatrice de jeunes enfants référente sur l'unité familiale.

Au cours de ce moment privilégié, il est important d'être disponible et à l'écoute de cette nouvelle famille.

Nous recevons les parents dans l'espace Accueil aménagé au 2^{ème} étage près du bureau de la direction. Cette première prise de contact avec la famille et leur enfant va nous permettre de mieux les connaître, de favoriser les échanges et d'être au plus juste de leurs attentes.

Nous présentons à chaque famille :

- L'organisation et le fonctionnement du Multi-Accueil,
- le projet d'établissement,
- le dossier administratif,
- le livret d'accueil,
- le déroulement de la phase d'adaptation de l'enfant, le recueil des besoins des parents (allaitements), et la réponse aux questions et demandes des parents.

b) Le 2^{ème} temps

L'éducatrice de jeunes enfants référente de la section d'accueil de l'enfant va prendre le relais et présenter à la famille le groupe de vie et ses particularités.

Elle va repérer les besoins de l'enfant et les attentes des parents. Puis elle va faire découvrir à la famille les locaux et présenter l'équipe accueillante.

C. ASSOCIER : *Donner une place aux parents tout au long de l'accueil*

a) *Information aux Parents*

Nous proposons aux parents différents outils :

Un livret d'accueil est proposé aux parents lors de la première rencontre. Il présente la vie de leur enfant à la crèche, les temps forts de la journée, l'équipe et le projet développé auprès de l'enfant et de son parent.

Un trombinoscope est affiché à l'entrée de chaque unité de vie afin de présenter les membres de l'équipe à la famille.

Une réunion d'information et d'échanges parents/professionnelles est proposée. Cette réunion se déroule en soirée au sein de l'établissement. Elle est planifiée lors des changements de section des enfants et des nouveaux accueils soit en octobre ou novembre.

Elle est organisée par groupe d'âge, les parents y sont invités. Les membres de l'équipe de la section et de l'encadrement sont présents. Elle permet de favoriser les échanges entre les professionnels et les parents, de répondre aux questionnements ou aux attentes spécifiques de chacun.

b) *Les échanges professionnels avec les parents au quotidien*

L'accueil individualisé : Chaque jour, les membres de l'équipe offrent aux parents, au sein de chaque groupe de vie, un temps d'échange personnalisé. Chaque famille, préalablement chaussée des surchaussures, est accueillie à tour de rôle, porte fermée, dans la salle de vie : la professionnelle veille à se rendre disponible et à garantir la confidentialité des échanges. Ce moment permet aux parents et à leur enfant de prendre le temps de se séparer et de se retrouver. C'est un instant important qui permet aux professionnels et aux parents de mieux se connaître. Nous demandons aux familles de mettre des sur chaussures afin de préserver la propreté des espaces de vie des enfants.

Les transmissions : Au quotidien, les équipes accueillantes et les parents échangent à l'arrivée et au départ de l'enfant sur les événements qui se sont déroulés soit à la

crèche, au domicile de l'assistante maternelle, soit à la maison. Ces échanges favorisent la continuité des liens entre la vie à la maison et la journée à la crèche. Tout au long de la journée, l'équipe d'encadrement peut être amenée à prévenir les parents concernant un problème de santé survenu à leur enfant (fièvre, vomissement...). Elle se rend disponible pour les familles concernant des questions ou des demandes particulières (administratives, conseils, informations diverses...) soit de façon spontanée ou sur rendez-vous.

c) La participation des parents à la vie de la crèche

Un temps festif est organisé en Juin à laquelle les enfants et leurs parents sont conviés.

L'équipe du multi-accueil organise un spectacle, des stands et un goûter partagé. Tous les ans, un thème différent est proposé. Toutes les professionnelles s'investissent dans la décoration de l'équipement et la mise en place de cette fête afin de créer un espace et un moment chaleureux et convivial.

Des sorties pédagogiques vont être proposées aux enfants auxquelles les parents pourront s'associer.

Nous proposons aux parents le « café de l'Amphi » sous forme de rencontres parents/professionnelles 1 fois par trimestre autour d'un café et d'une collation. C'est un moment de partage et d'échange entre les parents et les professionnelles. Nous pouvons répondre aux questions des familles, aborder l'évolution de l'enfant dans le groupe, présenter les projets en cours et proposer des thèmes spécifiques. Il aura lieu soit en début de matinée ou en fin de journée.

A l'occasion de l'anniversaire de leur enfant, Les parents sont invités à partager le goûter proposé à la crèche à partir de la section des plus grand. Avec l'aide de la cuisinière, il confectionnera un gâteau lors d'une activité en groupe au cours de la matinée.

d) Le Conseil des Parents

C'est une instance consultative, composée de parents, de professionnels des structures Petite Enfance et de membres institutionnels.

Ce conseil permet aux parents d'échanger sur le fonctionnement et les projets des établissements petite enfance, de donner un avis, de faire des suggestions.

Au sein du multi accueil, deux parents font partie de ce conseil des parents. Ils sont désignés pour deux ans. Une boîte contact est à leur disposition des parents afin de pouvoir échanger avec les représentants. *

2. Objectif à l'attention des enfants

A. PROTEGER : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé

a) Environnement

Les missions du Multi-Accueil sont de « veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Il concourt à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ». (article R 2324-17 du Code de la Santé Publique).

Il fonctionne conformément au code de la santé publique (articles L 2324-1 et suivants) et au code de l'action sociale et des familles.

Le Multi-Accueil est soumis à l'application des dispositions présentées dans les décrets n°2000-726 du 1^{er} août 2000, n°2007-230 du 20 février 2007 et n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans.

Plusieurs documents sont mis en place afin de respecter les normes d'hygiène alimentaire et d'entretien, de désinfection de l'équipement, notamment la démarche HACCP et RABC.

Un registre de sécurité contient tous les éléments réglementaires nécessaires à la maintenance de l'équipement et aux mesures mises en place dans le cadre des normes Incendie.

La norme d'encadrement est conforme au décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans.

Celui-ci définit dans l'article R.180-22 : l'effectif du personnel placé auprès des enfants est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent.

Au sein de l'unité familiale, les enfants sont confiés à des assistantes maternelles employées par le Pôle Petite Enfance de la ville de METZ. Elles sont agréées par le

président du conseil général, sur avis du Médecin directeur de la protection maternelle et infantile. Au sein du département, une cellule « agréments » a été mise en place en janvier 2003 afin d'avoir un interlocuteur unique pour tout ce qui concerne les agréments.

Le nombre d'enfants qui peut leur être confié est défini par cet agrément. Cependant, la Directrice du multi-accueil en concertation avec la responsable de l'unité familiale déterminent ses possibilités d'accueil n'excédant pas 3 enfants. Les assistantes maternelles sont ainsi salariées de la ville de METZ en qualité d'agents non titulaires de cette collectivité territoriale. Elles ont à leur disposition du matériel de puériculture homologué et adapté au jeune enfant, dont elles ont la responsabilité.

Pour les sorties extérieures à la structure, l'encadrement des enfants est d'une personne pour deux enfants, en sachant que la présence de deux professionnelles est obligatoire.

Pour les assistantes maternelles, lors des déplacements, seuls les transports en commun sont autorisés.

b) Repères

Les locaux :

Situé dans la Maison de l'Enfance, il est implanté sur le quartier de l'Amphithéâtre à proximité de la gare.

Conçu sur les 2 niveaux supérieurs du bâtiment, le 2^{ème} et 3^{ème} étage, cet établissement offre une capacité d'accueil de 60 places pour les enfants de 0 à 6 ans.

Les enfants sont accueillis en deux unités de vie:

- Au 2^{ème} étage, une unité est aménagée pour accueillir 24 enfants de moins de 16 mois. Elle est organisée en deux sections de 12 enfants disposant chacune d'une « salle d'éveil » communiquant avec deux chambres. Un îlot central regroupe les sanitaires et la biberonnerie, espaces communs aux deux sections.
- Au 3^{ème} étage : Une unité est aménagée pour accueillir 42 enfants âgés de 16 mois à 4 ans. Elle est organisée en deux sections. Un espace est

dédié aux enfants âgés de 16 mois à 2 ans, un autre aux enfants âgés de 2 à 4 ans.

Chaque section dispose d'une « salle d'éveil » qui communique avec 2 chambres et des sanitaires. Les deux sections se partagent une salle polyvalente, et un pétiluve.

Les enfants ont un accès privilégié aux différents espaces de la ludothèque dédiée à l'éveil artistique et culturel situés au RDC et au 1^{er} étage de l'établissement.

Les enfants accueillis chez les assistantes maternelles rattachées à la structure, peuvent également utiliser des infrastructures proposées par la Maison de l'Enfance.

Le multi-accueil bénéficie d'un confort acoustique et d'installations innovantes en termes de sécurité et d'exigences environnementales. Le bâtiment est certifié Haute Qualité Environnementale et Basse Consommation.

Dans cette structure, une démarche éco responsable est engagée par l'équipe professionnelle avec notamment l'utilisation de couches lavables.

Au sein de ces espaces de vie adaptés et conçus en fonction de l'âge des enfants. Il est important que chaque enfant y trouve un déroulement de la journée prévisible et de s'y sentir en sécurité. Pour cela, nous décrivons l'organisation de l'accueil au cours d'une journée au sein de chaque unité.

Le rythme de la journée chez les Bébés :

Chaque enfant est accueilli par une auxiliaire de puériculture, professionnelle privilégiée, qui va assurer une continuité à travers les soins d'hygiène, le repas, le sommeil, les transmissions tout au long de la journée. L'accueil du matin se déroule toujours dans le même espace de vie ainsi que celui du soir. Les informations données par le parent le matin sont retranscrites sur une feuille de liaison. Cela nous permet de prendre le relais et de respecter le rythme de l'enfant.

L'enfant évolue à son rythme tout en découvrant un nouvel univers. C'est avant tout un espace d'éveil, de prise en charge individualisée, de maternage, d'échanges et de complicités. Au sein de la section, des coins aménagés lui servent de repères pour se sentir en sécurité, un coin douillet, un espace pour le repas, une place constante dans le dortoir ...

Le repas est un moment de plaisir et de convivialité entre l'enfant et l'adulte. Chaque enfant mange à son rythme et selon ses besoins. Les repas s'échelonnent à partir de 10h45 et jusque 12h30-13h et ils sont tenus au chaud dans le bain marie. Le menu est affiché chaque semaine.

C'est au biberon pour les plus petits ou avec la petite cuillère pour les plus grands qu'ils vont commencer à découvrir de nouvelles saveurs, odeurs et textures. On ne force jamais l'enfant à manger. Si un enfant dort, son repas est mis de côté et il mangera à son réveil.

Puis, selon le développement des enfants, l'équipe va aménager les lieux et faire évoluer l'organisation. L'enfant va alors découvrir de nouvelles notions telles que, le repas à table, les petits morceaux, l'utilisation de la petite cuillère, l'apprentissage de consignes simples, l'ouverture vers d'autres espaces dès qu'il commence à se déplacer.

La journée chez l'Ours Blanc :

Petit à petit l'enfant grandit, il va faire de nouvelles acquisitions et apprentissages. Il est accueilli dans un espace de vie différent, adapté à son âge et ses compétences. Il découvre d'autres activités d'éveil et va peu à peu investir de nouveaux lieux au sein de la crèche comme la ludothèque, la terrasse par exemple.

Les accueils et départs des enfants (moyens et grands), s'y organisent en début et fin de journée.

Dans cette section, c'est le début de la mise en place de petits groupes qui vont permettre à chaque enfant d'expérimenter les règles de vie en collectivité. Il va être amené, peu à peu, à découvrir de nouveaux mets. En effet, des repas et des goûters variés lui sont proposés autour d'une table en petits groupes. Le menu est affiché chaque semaine, il se compose de crudités, de plats divers, de fromage, de pain et de fruits.

Il va dormir dans un petit lit bas, sur une couchette ou dans un lit haut à barreaux.

Au cours de la journée, les professionnelles proposent différents jeux libres, des histoires, des chansons et comptines, des jeux de motricité, des activités manuelles adaptées en fonction des besoins des enfants. (Bibliothèque, dessins, gommettes, pâte à modeler, pâte à sel, jeux d'eau, pataugeoire...).

La journée chez les Baluba :

Au sein de la section des grands, l'enfant affirme sa relation avec les autres enfants. Il partage, il échange, il apprend à respecter les autres, il se socialise.

L'accueil du matin se déroule dans l'espace de vie des moyens ainsi que celui du soir. Puis les enfants retrouvent l'espace de vie des grands vers 8h30. L'âge des enfants varie entre 2 et 3 voire 3 ans 1/2 (jusqu'à leur départ à l'école maternelle).

L'équipe va accompagner progressivement l'enfant vers l'autonomie qui lui reste propre. Elle propose à l'enfant des activités d'éveil qui vont lui permettre de s'exprimer de façon différentes : peinture, collage, gommettes, cuisine, pataugeoire, psychomotricité, jeux libres

Petit à petit l'enfant prend du plaisir à vivre tous ces temps collectifs tels que le repas, les jeux, les sorties, la sieste, ...

Les enfants accueillis en périscolaire le mercredi et les vacances scolaires sont des enfants scolarisés en première année d'école maternelle. Ils retrouvent la chaleureuse ambiance de la crèche où détente et jeux sont proposés. Ils partagent les espaces de vie de la section des grands.

La journée chez les Totem :

Maintien des liens avec les repères familiaux (place de l'objet transitionnel, sucette...)

A noter, l'importance de l'objet « transitionnel », c'est cet objet en tissu ou en peluche qui prendra l'odeur de la maison, du parent, ou de son lit. Il lui permettra de se réconforter ou de s'apaiser si besoin. Il est laissé à la disposition de l'enfant quand il en ressent le besoin.

c) Santé:

Le suivi médical des enfants :

Les puéricultrices assurent ce suivi en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

Elles vont pour cela :

- favoriser une bonne santé des enfants accueillis,
- administrer les médicaments selon les prescriptions médicales,

- veiller à la mise à jour des vaccinations des enfants,
- proposer aux familles un temps d'échange avec le pédiatre lorsqu'une situation particulière se présente avec leur enfant.

Le pédiatre référent de la crèche donne son avis lors de l'admission des enfants de moins de quatre mois, des enfants présentant une maladie chronique, un handicap ou toute affection nécessitant une attention particulière, après examen médical, en présence des parents. Il participe à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé.

« Le Projet d'accueil individualisé finalise une démarche d'accueil concertée, résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Sans se substituer à la responsabilité des familles, il organise, à la demande des parents et dans le respect des compétences de chacun, compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de sa vie quotidienne dans la collectivité, et les conditions d'intervention des partenaires ».

Les protocoles médicaux:

Ils sont élaborés par le pédiatre référent du service petite enfance et remis à jour régulièrement.

Ils comprennent les protocoles concernant les prescriptions médicamenteuses (traitement antipyrétique, ordonnance), les soins cutanés, les protocoles de soins, les mesures à prendre en cas d'urgence, les évictions de crèche et les mesures préventives d'hygiène générales et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

Ils sont rassemblés dans un document unique au sein de chaque équipe, les puéricultrices s'assurent de leur prise en compte et leur mise en œuvre auprès des équipes.

Les actions de prévention :

Elles s'articulent autour de plusieurs axes.

- une formation aux premiers secours est organisée tous les ans auprès de l'ensemble du personnel.
- des animations auprès des parents et/ou du personnel sont proposées. elles vont permettre de sensibiliser ces différents publics grâce à de la

documentation, des affichages spécifiques, par le biais d'interventions proposées par le pédiatre (sommeil, hygiène, alimentation, prise en charge spécifique d'un enfant, ..), ou projet de stagiaires (lavage des mains par exemple).

Le pédiatre assure en collaboration avec les puéricultrices, des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé auprès du personnel participant à l'accueil des enfants et travaillant en cuisine.

Une alimentation adaptée et équilibrée :

Une société prestataire de service élabore les repas à destinations des enfants accueillis au sein des différents équipements d'accueil du jeune enfant du centre communal d'action sociale. Les repas sont fabriqués à la cuisine centrale de la ville de Metz et acheminés à la crèche en liaison froide.

Toutes les 6 semaines, la coordinatrice petite enfance procède à la validation des menus établis par la diététicienne de la société prestataire de service, en distinguant déjeuner "bébé", déjeuner "grand", déjeuner « périscolaire ».

Les menus répondent à des exigences d'apport énergétique et nutritionnel en rapport avec l'âge des enfants et ils respectent les règles de l'équilibre alimentaire en vigueur. (Le grammage des portions est fixé par la recommandation relative à la nutrition du 4 mai 2007 du Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) n° J5-07).

4 types de repas sont proposés :

- Repas bébés pour les enfants de 4 à 12 mois livré mixé,
- Repas bébés pour les enfants de 12 à 18 mois en morceaux,
Ces repas sont cuisinés « vapeur » et natures.
- Repas grands pour les enfants de 18 mois à 3 ans en morceaux,
- Repas périscolaire pour les enfants de 3 à 4 ans en morceaux,
Ces repas sont préparés avec 5 composantes.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap au sein du multi-accueil :

Lorsqu'une famille souhaite que son enfant soit accueilli au sein de la structure, la puéricultrice rencontre dans un premier temps la famille afin de mieux connaître

l'enfant, son évolution et les attentes spécifiques des parents. Au cours de cet entretien, il est expliqué à la famille l'organisation du groupe de vie où leur enfant serait éventuellement accueilli, la place de l'enfant au sein de ce groupe et le rôle de l'équipe accueillante. Une visite médicale, avec le pédiatre du multi accueil, est proposée à la famille afin de savoir si l'enfant peut être admis, de connaître les attentes de la famille et de mettre en place le projet d'accueil de leur enfant.

Au sein de la structure, nous pouvons envisager l'accueil d'un enfant porteur de handicap par unité de vie. Le temps d'accueil de l'enfant peut être négocié avec la famille.

En unité familiale, ces situations doivent être compatibles avec un accueil familial et font l'objet d'une étude spécifique. L'accueil de cet enfant est proposé à une assistante maternelle en fonction de ses capacités et de ses compétences.

L'enfant va être accueilli au sein d'un groupe de vie en fonction de son évolution et de son développement. Avant l'arrivée de l'enfant, la puéricultrice ou le pédiatre expliquera à l'équipe ou à l'assistante maternelle la particularité de l'enfant, répondra aux questions afin d'envisager les modalités et le projet d'accueil de celui-ci. L'équipe ou l'assistante maternelle sera attentive à son rythme et à ses habitudes de vie comme pour chaque enfant accueilli.

Les relations et les échanges entre l'équipe et les parents sont primordiaux afin d'instaurer un climat de confiance mutuel. Les temps de transmissions permettent de relater les moments forts de la journée, l'évolution de l'enfant et les comportements observés.

L'équipe contacte l'organisme de soins qui prend en charge l'enfant. Elle organise des réunions d'échanges afin d'optimiser l'accueil de cet enfant, de mieux comprendre son évolution et de pouvoir adapter ses actions.

B. OBSERVER : Prendre en compte l'enfant dans son individualité

a) Observation de l'enfant pour identifier et réajuster ses besoins

L'observation est à la base du projet et de la démarche pédagogique de l'équipe du multi accueil ainsi que du suivi de l'enfant dans son quotidien à la crèche.

Observer, c'est considérer avec une attention particulière, quelqu'un ou une situation particulière, afin d'obtenir des informations, de mieux connaître, de mieux comprendre et de mieux accompagner.

En équipe, nous allons réfléchir et déterminer comment appréhender cet outil fondamental qu'est l'observation et l'inclure dans nos pratiques professionnelles.

b) Identification du professionnel par l'enfant et les parents

La prise en compte de l'enfant dans son individualité :

C'est « accompagner l'enfant tout au long de sa journée à la crèche en assurant une continuité des soins par une professionnelle référente ».

Cette attitude professionnelle nous permet de prendre du recul par rapport à nos pratiques et de mettre en avant l'importance de porter une attention bienveillante à chaque enfant. Il est noté que les professionnelles travaillent de manière plus spécifique avec des petits groupes d'enfants.

Elle va nous permettre de

- favoriser la sécurité affective des enfants accueillis : permettre une continuité de soin, donner des repères plus stables aux enfants.
- assurer une présence attentive auprès de chaque enfant et une équité dans la prise en charge selon la section et l'âge de l'enfant.
- permettre une observation plus fine et une meilleure connaissance de chaque enfant et ainsi mettre en place des activités d'éveil adaptées aux besoins de chacun,
- assurer des transmissions plus personnalisées aux parents,
- valoriser le travail des professionnelles, permettre à chacune de s'impliquer différemment dans le travail,
- favoriser la communication au sein de l'équipe afin de créer une dynamique entre professionnelles.

Le livret individuel de l'enfant et transmission personnalisée aux parents et entre professionnels :

Mise en place d'une démarche afin d'assurer la prise en compte de l'enfant dans son individualité sur la journée afin que l'enfant puisse identifier la professionnelle présente.

Elaboration pour chaque enfant d'un recueil sur les habitudes de vie, le déroulement de la journée de l'enfant, l'évolution de l'enfant et les transmissions des parents.

C. EVEILLER : Contribuer au bien-être et à l'éveil de l'enfant :

a) Le bien-être de l'enfant :

L'accueil de l'enfant et de son parent :

Définition du Petit Robert : « Accueil : manière de recevoir quelqu'un, de se comporter avec lui quand on le reçoit ou quand il arrive. »

« Accueillir : recevoir quelqu'un, se comporter d'une certaine manière avec une personne qui se présente (ouvrir les bras, être aimable, cordial, hospitalier) ».

Ce moment essentiel dans nos pratiques quotidiennes auprès de l'enfant et de son parent doit être pris en compte et définis par l'ensemble de l'équipe. Il peut se décliner ainsi:

- Aller vers l'enfant en lui faisant sentir qu'il est attendu, en lui souriant, en lui tendant la main, les bras, en se mettant à sa hauteur,
- Accueillir, c'est se rendre disponible pour accompagner l'arrivée de l'enfant dans le groupe,
- Accueillir, c'est s'adresser au parent, l'écouter et permettre à l'enfant d'arriver à son rythme,
- Accueillir, c'est inviter les parents à entrer dans le lieu de vie pour retrouver leur enfant,
- instaurer le lien entre la maison et la "crèche", le faire en douceur,
- C'est alors un moment privilégié pour dialoguer avec le parent.

Une Définition commune de l'accueil a été actée par l'équipe de l'amphithéâtre :

"L'accueil pour nous, c'est avoir une disponibilité (physique et psychologique) suffisante, qui nous permet une prise en charge, un accompagnement avec une écoute qui conduit à une relation et crée du lien"

Familiarisation de l'enfant au nouvel environnement :

« Elle est centrée sur l'enfant accompagné de son parent », c'est un moment essentiel.

Elle permet :

A l'enfant de se familiariser avec l'équipe, les locaux, les autres enfants. De pouvoir se séparer progressivement de son parent de façon sécurisée.

Aux parents de faire connaissance avec les professionnelles qui prendront soin de leur enfant, d'informer l'équipe de ses habitudes de vie, de se séparer progressivement.

A la professionnelle de référence d'apprendre à connaître la famille, à mieux connaître l'enfant, ainsi de pouvoir rassurer et instaurer une relation de confiance avec la famille, et de faire le lien avec l'ensemble de l'équipe.

Nous proposons une adaptation modulable en fonction de l'enfant et de l'accompagnement des parents. Le premier contact est important dans l'instauration d'une relation de confiance avec les familles, grâce à une attitude bienveillante, l'essentiel est d'aller vers l'enfant et ses parents.

Elle va s'effectuer sur une quinzaine de jours ou plus. En fonction du besoin de l'enfant et du parent, il est important d'échelonner les adaptations des différents enfants accueillis.

Une professionnelle référente accompagne la famille durant cette phase d'adaptation. A partir du 3ème jour, un temps d'échange avec les parents est organisé afin de recueillir sur une fiche les habitudes de vie et le rythme de l'enfant. Il

se déroule dans un espace calme et convivial, en dehors du groupe d'enfants avec la référente disponible.

Ce temps d'adaptation est identique quel que soit le type d'accueil, régulier ou occasionnel.

La place du parent et de l'enfant est importante car ils sont acteurs de ce moment.

"Ce temps de rencontre permet à chacun d'apprendre à se connaître et à se reconnaître."

Il est important de faire preuve de souplesse dans la durée et le déroulement de l'adaptation, en fonction de chaque situation (respecter le besoin de certains parents de rester plus de 30 minutes la première fois, laisser le temps au parent de prendre l'initiative de confier son enfant à la professionnelle ou de le poser au sol par ex), de s'autoriser à réajuster le programme prévu si besoin.

Le bien-être, c'est

- Le fait d'être bien, satisfait dans ses besoins, ou exempt de besoins, d'inquiétudes ; sentiment agréable qui en résulte.
- Un sentiment général d'agrément, d'épanouissement que procure la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit.
- Assurer le bien-être de l'enfant, c'est LE connaître et répondre au mieux à ses différents besoins

La connaissance de l'enfant :

Elle se définit par la prise en compte des besoins de chaque enfant.

- **La sécurité physique** : Elle est effective à travers les repères décrits précédemment (les locaux, le rythme de la journée, un environnement sécurisé).
- **La sécurité affective** : Elle permet à l'enfant de se développer et grandir harmonieusement et de construire ses repères. Les échanges avec les parents vont nous permettre de bien connaître leur enfant et d'assurer une attention toute particulière au cours de son accueil. La prise en compte

individuelle de l'enfant et l'accordage des rythmes de soins à ceux de l'enfant sont primordiaux.

- **Les temps de repas** : Ce sont des moments de plaisir, de découverte et d'échanges. Le bébé a d'abord une alimentation essentiellement lactée, le rythme des biberons se fera en fonction de ses demandes. Progressivement, le parent va effectuer les introductions alimentaires. Puis les professionnelles proposent les aliments à la petite cuillère, si un enfant refuse de manger, on ne le force pas. Les bébés sont pris en charge individuellement au moment du repas sur les genoux, puis progressivement dans une chaise haute. A partir du moment où il sait s'asseoir seul sur une chaise, il est installé à table accompagné d'une professionnelle référente. Le matériel est adapté à l'enfant afin de lui permettre d'expérimenter seul (vaisselle, tables et chaises). Pour les plus grands, ils prennent leur repas autour d'une table en petit de groupe de 6 enfants maximum. Ils partagent un moment convivial et calme (découverte des goûts et des saveurs, autonomie).
- **Le temps du sommeil** : la sieste. Ce temps de repos évolue entre 3 mois et 3 ans. Il permet à l'enfant de faire une pause au cours de la journée. Chaque enfant a son lit à une place bien précise, un lit haut à barreaux chez les bébés, un lit bas à barreaux pour les enfants de 14 à 18 mois, et une couchette pour les enfants de plus de 18 mois. Le rituel d'endormissement est respecté, le doudou ou la sucette selon chaque enfant. Le lever des enfants est échelonné, un adulte est présent lors de ce temps de sommeil.
- Pour les plus petits, une surveillance constante est assurée grâce à la proximité de la salle de sommeil avec la salle de vie.
- **Le temps du change** : C'est un moment individuel et d'échange entre l'enfant et la professionnelle référente. Il est effectué à chaque fois que cela est nécessaire. L'adulte va expliquer le soin à l'enfant et fait participer l'enfant au fur et mesure qu'il grandit. Quand le parent débute l'accompagnement de son enfant à la propreté, l'équipe va proposer à l'enfant d'aller aux toilettes ou sur le pot.

L'hygiène des mains s'effectue avant et après chaque repas, après passage aux toilettes ou lors d'une activité particulière.

- **Le doudou et la sucette :** Tous les enfants n'ont pas nécessairement de sucette et /ou de doudou. Si c'est le cas, ces objets personnels, de réconfort, sont à leur disposition.

Le respect de la famille et de l'enfant :

Dans nos pratiques quotidiennes, la connaissance de l'enfant est primordiale. La prise en compte de l'environnement familial, social et culturel de l'enfant est toute aussi essentielle afin d'ajuster l'accueil proposé à chacun.

Les pratiques professionnelles :

L'équipe est composée de professionnelles formées et titulaires d'un diplôme Petite Enfance. Chaque agent bénéficie de formations continues tout au long de son exercice professionnel centré sur l'accueil de l'enfant, de son parent et des situations rencontrées.

Des réunions d'équipes sont programmées régulièrement. Elles permettent d'effectuer un travail d'échanges, de partage d'idées et de réflexions et de mise en place de projet centré sur l'enfant. Les thèmes sont : la prise en compte individuelle de l'enfant, l'organisation de l'accueil et le rythme de la journée, les projets spécifiques à chaque unité de vie.

Une journée pédagogique est organisée une fois dans l'année. L'ensemble de l'équipe se retrouve hors de la présence des enfants. C'est un temps de réflexion commun axé sur le projet pédagogique.

Nos valeurs éducatives vont s'appuyer sur les valeurs éducatives des parents et le travail que nous allons instaurer avec eux.

Notre pratique quotidienne va être centrée sur qualité de l'accueil de chaque enfant et de son parent.

Pour cela, une charte va être définie en équipe afin d'ajuster nos choix pédagogiques et nos attitudes professionnelles bienveillantes.

b) L'éveil de l'enfant

« L'éveil permet à l'enfant d'agir tout en lui donnant les moyens d'apprendre, d'expérimenter le monde, de s'aventurer toujours plus loin et d'assouvir sa curiosité naturelle. Le jeu est une activité fondamentale pour l'enfant. »

L'éveil permet à l'enfant de découvrir son nouvel environnement grâce à la créativité, à la rêverie, à l'émerveillement et au plaisir.

La mise en place des temps informels va permettre à l'enfant de laisser aller son imagination sous le regard bienveillant de l'adulte. Nous proposons des activités d'éveil en fonction de l'âge et de l'évolution de l'enfant.

IV. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Outre notre pratique quotidienne à l'intérieur de la structure, nous souhaitons accompagner l'épanouissement des enfants et leur ouverture à la vie sociale et culturelle en développant deux axes travail. Les enfants et le quartier et le travail en réseau et/ou en partenariat.

Les enfants et le quartier

Tout d'abord, nous avons la volonté de permettre aux enfants de découvrir le quartier.

Une promenade, une visite chez les commerçants ou bien encore l'observation (à distance) de l'agitation liée au développement du quartier seront prétexte à des temps de découverte et d'appropriation du lieu. De même le marché de Noël ou toutes autres manifestations calendaires organisées sur ce site permettront aux enfants de faire le lien entre les activités proposées par les professionnelles et les temps forts de l'année.

Le parc de la Seille, quant à lui, idéalement situé, sera pour les enfants un terrain de jeux et de découvertes. Dans ce cadre évolutif, les enfants vont pouvoir déambuler, observer et se familiariser avec une nature changeante selon les saisons.

Enfin, le musée Pompidou, la gare, la bibliothèque, lieux de proximité, vont favoriser la démarche d'aller vers un lieu culturel et contribuer à l'accès à la culture pour tous.

Le travail en réseau et/ou en partenariat :

Dans l'intérêt des familles et afin de faciliter l'épanouissement des enfants et leur accès à la vie culturelle et sociale, nous souhaitons aussi témoigner de notre volonté d'ouverture et d'investissement en collaborant avec les acteurs de terrain (professionnels ou bénévoles). La connaissance respective de nos compétences et missions réciproques doit profiter aux familles et permettre un travail en réseau voire en partenariat.

Dans cet objectif, nous souhaitons créer du lien avec les personnels de la Protection Maternelle et infantile, de l'école, de la bibliothèque, des associations et plus tard de la maison de retraite prévue dans le quartier.

Des objets de travail commun en direction de la famille et de la petite enfance vont, nous l'espérons, nous permettre de mutualiser nos compétences et de mener des actions en partenariat.

V. EVALUATION – CONCLUSION

Nous souhaitons développer deux projets en lien avec la spécificité de la structure et son implantation dans ce quartier en plein essor :

A- PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL : L'ouverture à l'art et à la culture

a) Projet artistique Amphithéâtre

« L'enfant apprend beaucoup des propositions esthétiques, artistiques ou culturelles. Il développe trois formes d'expression, gestuelle, verbale et picturale, qui tirent leur origine de ses premiers pas, de ses premiers mots et de ses premiers gribouillis. »
J.O. Majastre.

Objectifs :

Rendre l'Art accessible dès le plus jeune âge en le retrouvant dans le quotidien de chaque enfant quel que soit son milieu socio-culturel.

Soutenir l'émergence de la pensée, du langage chez le tout-petit. Apprendre à prendre le temps de grandir, d'être soi, de rêver, de créer, d'être ensemble, de ressentir et de dire ses émotions, d'avoir confiance en soi, de trouver sa place parmi les autres.

Créer du lien et favoriser une participation des familles via l'Art. Favoriser des partenariats et tisser des relations différentes entre professionnels/enfants/parents/autour de projets communs.

Moyens : (arts plastiques, livres et contes, éveil musical, psychomotricité, spectacles, sorties, intervenants)

- offrir une diversité de découvertes techniques à travers la création de tableaux et sculptures en plâtre, papier mâché, peinture en racontant des histoires,
- sensibilisation de l'enfant par le biais d'œuvres d'art découvertes à la crèche à travers des photos,
- stimulation de l'enfant en vue de l'emmener voir une exposition, visite de musée,
- participation à des ateliers animés par des artistes professionnels,
- écoute de musiques diverses, expression corporelle, manipulation d'instruments, intervention de musiciens,
- participation à des spectacles de marionnettes, de théâtre,
- livres, lectures, comptines, sorties bibliothèque,
- permettre à chaque enfant de visiter au moins une fois le centre Pompidou,
- présenter des expositions d'œuvres d'enfants,
- appel aux compétences artistiques de chacun : parents, professionnels, intervenants.

b) Le partenariat avec la ludothèque : Lieu d'Eveil Artistique et Culturel

Bien entendu, en ce qui concerne le LEAC situé dans les étages inférieurs de la structure, nous envisageons une collaboration de proximité avec la possibilité d'inscrire, dans ce lieu exceptionnel, la visite régulière des enfants.

B- VERS UNE DEMACHE ECO- RESPONSABLE

La Maison de L'Enfance située dans le quartier de l'Amphithéâtre est une nouvelle construction aux normes HQE (haute qualité environnementale) Sa réalisation inscrite dans une démarche globale visant à intégrer le développement durable a pour objectif l'amélioration de la qualité l'accueil avec une prise de conscience de notre impact sur un l'environnement

Le bâtiment labellisé Effinergie + (breveté basse consommation) va accueillir les enfants, leurs parents et les professionnels dans des locaux conçus pour favoriser la santé et le bien être de chacun.

Nous sommes donc invités, nous les professionnels à investir ce lieu en y impulsant une démarche éco-responsable. L'enjeu sera d'y créer une dynamique collective et volontaire intégrant le développement durable.

Pour ce faire, nous allons tout d'abord, au sein de l'équipe, mener une réflexion commune puis fixer une ligne de conduite visant à améliorer notre pratique quotidienne.

L'équipe sera attentive à l'aménagement des locaux, au choix et à l'utilisation de produits moins polluants et tiendra compte des recommandations en matière de déchets, de tri sélectif et d'économie d'énergie. Nous voulons aussi expérimenter l'usage de couches lavables en partenariat avec les familles.

Ensuite, nous souhaitons fédérer les professionnels autour d'actions pédagogiques en faveur du développement durable et encourager la créativité et l'esprit d'initiatives de chacun. Le recyclage d'objets pourra, par exemple, impulser cette nouvelle dynamique. Ainsi nous espérons modestement, autour d'activités diverses, sensibiliser les plus petits à nos actions.

Nous avons aussi pour projet de nous former et d'acquérir des compétences nouvelles par le biais de formations, de rencontres et des échanges avec des services ou organismes en charge de ce sujet.

Enfin, nous avons la volonté d'associer les parents à notre démarche, de recueillir leurs idées et de solliciter leurs talents.

Notre démarche se veut respectueuse de l'environnement et de l'avenir des enfants.

L'application de ce projet est évaluée annuellement en s'assurant du respect des objectifs et de la satisfaction des usagers

VI. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT

Cf plateforme commune